

concerne les charges de personnels. Si l'on fait une analyse brute des chiffres, on peut s'interroger sur la hausse du nombre des personnels non titulaires, même si l'absentéisme est évoqué. Concernant le scolaire, qui correspond à un gros poste de charges dans un budget, il a du mal là aussi à analyser les chiffres puisque cette compétence est répartie entre la Commune et la Communauté.

Sur le fond, il reste perplexe par rapport aux orientations choisies. La priorité est donnée à la voirie et à l'éclairage, et il pense que, par voie de conséquence, le parent pauvre de ce budget reste les écoles et les équipements pour les jeunes. Il s'interroge également sur la mise aux normes de la Mairie en termes d'accessibilité, pour laquelle 188 000,00 € sont prévus.

Il aurait préféré des orientations d'affectation et l'étude d'un contrat régional. Nous sommes en début de mandat, mais peut-être on se trompe de tracé et on risque d'être en difficulté en milieu de mandat. Il rappelle aussi le projet de pompage des eaux de la Juine que l'on n'est pas capable aujourd'hui d'appréhender en termes de coût.

M. RAGU répond que le manque de clarté des chiffres concernant les charges du personnel entre la commune et l'intercommunalité oblige à ce jour à un document extra comptable. Il convient donc d'engager une réflexion pour voir ce qui peut être fait pour atteindre cette lisibilité.

Dire que les écoles sont le parent pauvre du budget n'est pas soutenable, au regard des investissements consentis par le passé dans chaque groupe scolaire.

Concernant la rémunération des personnels non titulaires, il s'agit d'un poste qui avait été traité de manière très pessimiste qui ne traduit pas forcément la réalité. Cette réalité s'expertise au moment du Compte Administratif.

M. MEUNIER ajoute, concernant les personnels non titulaires, qu'en 1996, la rémunération des agents non titulaires était à commune d'Etréchy de l'ordre de 450 000,00 €. En 2009, cette masse salariale est ramenée à 220 000,00 €. Il rappelle que des animateurs du Centre de Loisirs interviennent sur des services non transférés à la Communauté de Communes, comme les Restaurants Scolaires. Cela nécessite l'emploi et le recrutement de personnels sur ce poste spécifique, pour lequel il n'est pas possible de recruter des agents titulaires, les tâches n'étant pas pérennes, voire imprévisibles en fonction des effectifs.

M. GAUTRELET précise que son interrogation portait davantage sur l'absentéisme évoqué pour justifier cette augmentation de charges.

M. MEUNIER répond que l'absentéisme est une réalité, à tel point qu'un certain nombre de sociétés qui assuraient les collectivités se sont retirées du marché tellement cet absentéisme est important.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **21 voix POUR, 6 ABSTENTIONS** (M. GLEYE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, M. HERVOIR, Mme DAMON) et **1 CONTRE** (M. GAUTRELET)

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2009 qui trouve son équilibre à **5 704 775 €** en fonctionnement et **3 127 063 €** en section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT

M. RAGU présente le dossier.

Il rappelle que les investissements achevés en 2008 ont été constitués essentiellement par la fermeture de la serre de séchage des boues. Aujourd'hui, un certain nombre de signalements d'odeur sont constatés, et une concertation avec l'exploitant est en cours pour trouver les solutions.

Le budget 2009 contient quelques opérations d'entretien, ou de petites opérations d'investissement.

M. JACSON donne lecture des écritures inscrites à ce budget :

Exploitations Dépenses

-Charges à caractère général :	18 000,00 €
- Virement à la section d'investissement :	153 893,00 €
- Opérations d'ordre entre section :	69 306,00 €
- Autres charges gestion courant :	6 225,00 €
- Charges financières :	7 656,00 €

Total Dépenses : 255 080,00 €

Exploitations Recettes

- Excédent antérieur reporté F :	62 029,88 €
- Opérations d'ordre entre section :	28 550,00 €
- Ventes prob. fab., prestation service :	84 500,12 €
- Subventions d'exploitations :	80 000,00 €

Total Recettes : 255 080,00 €

Investissements Dépenses

- Opération d'ordre entre section :	28 550,00 €
- Emprunts et dettes assimilées :	27 150,00 €
- Immobilisations en cours :	107 048,00 €
- Autres immobilisations financières :	20 982,00 €

Total Dépenses : 183 730,00 €

Investissements Recettes

- Solde d'exécution d'investissement reporté :	241,42 €
- Virement de la section de fonctionnement :	153 893,00 €
- Opérations d'ordre entre section :	69 306,00 €
- Dotations fonds divers réserve :	93 485,58 €
- Subventions d'investissements :	68 351,00 €
- Autres immobilisations financières :	24 296,00 €

Total Recettes : 409 573,00 €

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **21 voix POUR, 5 ABSTENTIONS** (M. GLEYE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, Mme DAMON) et **2 CONTRE** (MM. GAUTRELET, HERVOIR)

APPROUVE le budget assainissement qui présente un équilibre en exploitation de **255 080 €** et un volume de dépense d'investissement **183 730 €**, et un volume de recette d'investissement de **409 573 €**.

BUDGET EAU

M. RAGU présente le dossier.

Concernant l'eau, il indique attendre les résultats des études en cours, l'ensemble devant aboutir pour le mois de juin afin de pouvoir se positionner par rapport aux différentes solutions qui nous seront proposées, étant précisé qu'il n'y a aucun a priori sur l'une ou l'autre des solutions.

M. JACSON donne lecture des écritures inscrites à ce budget :

Exploitation Dépenses

- Charges à caractère général :	1 000,00 €
- Virement à la section d'investissement :	55 885,00 €
- Opérations d'ordre entre section :	29 119,00 €

Total Dépenses : 86 004,00 €

Exploitations Recettes

- Opérations d'ordre entre section :	4 004,00 €
- Ventes prob. fab., prestations services :	82 000,00 €

Total Recettes : 86 004,00 €

Investissement Dépenses

- Solde d'exécution d'investissement reporté :	46 804,91 €
- Opérations d'ordre entre section :	4 004,00 €
- Immobilisation incorporelles :	266 820,00 €
- Autres immobilisations financières :	52 297,09 €

Total Dépenses : 369 926,00 €

Investissement Recettes

- Virement de la section de fonctionnement :	55 885,00 €
- Opérations d'ordre entre section :	29 119,00 €
- Dotations fonds divers réserve :	54 782,19 €
- Subventions d'investissements :	154 120,00 €
- Emprunts et dettes assimilées :	70 561,00 €
- Autres immobilisations financières :	5 458,81 €

Total Recettes : 369 926,00 €

M. GLEYZE demande si les subventions inscrites à ce budget sont hypothétiques ou concrètes.

M RAGU répond qu'à l'heure actuelle, elles restent hypothétiques, tout comme les lignes d'emprunt.

M. GLEYZE demande comment peut-on faire un budget avec des suppositions.

M. RAGU répond qu'un budget est un acte de prévision qui contient des certitudes et des hypothèses.

Vu le projet présenté,

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, par **21 voix POUR, 7 CONTRE** (M. GLEYE, Mme S. RICHARD, M. BERNARD, Mme BERGER-JUBIN, Mme DAMON, MM. HERVOIR, GAUTRELET)

APPROUVE le budget eau pour l'exercice 2009 qui son trouve son équilibre à 86 004 € en exploitation et à 369 926 € en section d'investissement.

DESIGNATION DU REPRESENTANT AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

M. RAGU présente le dossier.

La loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale est venue modifier l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Cet article définissait l'action sociale comme étant le moyen visant à « améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles ».

Par délibération n°51/2008 en date du 28 septembre 2007, la Commune a décidé d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2008.

Comme établi dans les statuts du CNAS, deux délégués doivent être désignés au sein de chaque collectivité (1 élu et 1 agent).

Le rôle des délégués est de représenter la collectivité au sein du CNAS. Ils devront donc participer à la vie de ses instances, et notamment de sa délégation départementale.

Ils émettent des vœux sur l'amélioration des prestations et procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du Conseil d'Administration.

Ils sont mandatés par leurs pairs pour faire remonter leurs avis et positions sur l'action sociale du CNAS.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir procéder à la désignation d'un élu.

Compte tenu de ces dispositions et de la proposition de Règlement Intérieur, il est proposé de bien vouloir déposer les candidatures à la Direction Générale au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait désigné Madame Christine Borde par délibération en date du 28 mars

APRES VOTE A BULLETIN SECRET, le Conseil Municipal,

DESIGNE Madame Christine BORDE avec **21 voix POUR**, comme son représentant au Comité Nationale d'Action Sociale.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AVOCAT AVEC LE CIG

M. RAGU présente le dossier.

Par courrier en date du 11 mars 2009, le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) nous a informé que la convention passée entre le CIG et la commune pour la